

PROCÈS-VERBAL

Séance du 12 mai 2026

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce douzième jour du mois de mai deux mille vingt-six à quinze heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Steven Blaney et les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président du conseil Jean Leblond.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général par intérim, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV3370

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV3371

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 12 mai 2026, par :

- La modification de l'ordre des sujets, soit le déplacement du point 16 avant le point 15 de l'ordre du jour, de sorte que les points suivants sont traités dans l'ordre suivant :

« Confirmation de la contribution de la Ville au projet de logements abordables de Les développements de demain inc. (situé sur la rue des Fines-Herbes, dans le Quartier horizon-la cité, secteur Saint-Jean-Chrysostome) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 4) de la Société d'habitation du Québec
Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2026-005-R-1 »

« Confirmation de la contribution financière de la Ville au projet de logements abordables de Société immobilière locative à prix accessibles (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec et abrogation de la résolution CV2809 « Contribution de la Ville au projet de logements sociaux et abordables de la Société immobilière locative accessible (SILA) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 3) (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) »

Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2026-004-R-1 »

- l'ajout de l'affaire suivante :

« Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 5 mai 2026 ».

Adoptée à l'unanimité

CV3372

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV3373

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3374

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 25 personnes assistent à la séance. Une personne prend la parole.

CV3375

Période de questions transmises électroniquement

Trois questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV3376

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 28 avril 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 28 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3377

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 21 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 21 avril 2026 est déposé.

CV3378

Recommandations formulées par la commission des finances et de l'administration relatives à des mandats confiés à la Direction générale
Document d'aide à la décision [DG-2026-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3040;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'adopter les recommandations suivantes de la commission des finances et de l'administration :

- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin d'évaluer l'écart entre les coûts des différentes formules d'achat, soit l'achat local versus les autres alternatives;
- de maintenir la cible d'endettement à 130 % pour l'année 2033;
- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin d'établir le portrait des réserves financières;
- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin de procéder à l'analyse des coûts des camps de jour et des possibilités d'optimiser les dépenses liées à ce service;
- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin de procéder à l'analyse des coûts et bénéfices d'émettre des constats d'infraction pour le stationnement lors des opérations de déneigement;
- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin de procéder à l'analyse de la capacité résiduelle du four de l'incinérateur;
- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin de calculer le coûtant approximatif des services municipaux offerts pour une maison moyenne de 412 000\$.

De ne pas adopter les recommandations telles que formulées par la commission des finances et de l'administration et de décréter ce qui suit :

- de ne pas mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin de préparer une projection de la taxe sur l'immatriculation avec des scénarios à 5\$, 10\$ et 15\$, et ce, étant donné que la Société de transport de Lévis formulera des recommandations à la Ville à ce sujet;
- de ne pas augmenter la taxe sur les terrains vagues desservis (TVD) à quatre fois le taux lors de la levée du moratoire, et ce, étant donné que ce

sujet fera l'objet du cadre financier.

Adoptée à l'unanimité

CV3379

Plan de travail pour l'année 2026 de la commission des services à la communauté

Document d'aide à la décision [DG-2026-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3041;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'approuver le plan de travail pour l'année 2026 de la commission des services à la communauté, joint au sommaire décisionnel DG-2026-019.

Adoptée à l'unanimité

CV3380

Tarification relative au contrat d'assurance collective pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-050](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3042;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'approuver la nouvelle tarification relative au contrat d'assurance collective, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, et d'autoriser le Directeur des finances et Trésorier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3381

Autorisation de la tenue d'événements sur le territoire de la ville pour les mois de juillet et août 2026 et autorisation à la Direction du développement économique et de la promotion

Document d'aide à la décision [DEV-2026-021](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3046;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

D'autoriser le Patro de Lévis inc. à utiliser la Terrasse du Chevalier-de-Lévis pour la tenue du Marché fermier ostara du Vieux-Lévis, édition 2026, selon les paramètres indiqués au présent sommaire décisionnel DEV-2026-021.

De conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec le Patro de Lévis inc. dans le cadre du Marché fermier ostara du Vieux-Lévis, édition 2026, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser Mon quartier de Lévis à utiliser certaines rues pour la tenue de la Grande tablée, édition 2026, selon les paramètres indiqués au sommaire décisionnel DEV-2026-021.

De conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec Mon quartier de Lévis dans le cadre de la Grande tablée, édition 2026, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec Vivre umano, dans le cadre des Fêtes populaires de Lévis, édition 2026, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la Maison de soins palliatifs du littoral à utiliser le parc de l'Anse-Tibbits pour la tenue du Défi vélo du littoral, édition 2026, selon les paramètres indiqués au sommaire décisionnel DEV-2026-021.

De conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec la Maison de soins palliatifs du littoral dans le cadre du Défi vélo du littoral, édition 2026, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3382

Installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur le réseau municipal (secteurs Lévis et Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Document d'aide à la décision [TMD-2026-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3048;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

De décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 679° sur la rue Saint-Joseph à l'intersection de la rue Moulin-Ruel, en

- direction est et ouest;
- 680° sur la rue Paul-Poirier, aux intersections de la rue Létourneau, en direction sud-ouest, sud-est et nord-ouest;
 - 681° sur la rue Létourneau, à l'intersection la plus à l'ouest de la rue Paul-Poirier, en direction est;
 - 682° sur l'avenue Saint-Augustin aux approches nord et sud.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon divulgue la nature générale de son intérêt dans l'affaire suivante qui sera prise en considération concernant l' « Aide financière à Commission scolaire central Québec » et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette affaire et de voter.

CV3383

Aide financière à Commission scolaire central Québec

Document d'aide à la décision [URBA-BP-2026-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3049;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau
Appuyé par le maire Steven Blaney

D'accorder une aide financière de 111 990 \$ à la Commission scolaire central Québec, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à la majorité

CV3384 modifiée par CV3432

Confirmation de la contribution de la Ville au projet de logements abordables de Les développements de demain inc. (situé sur la rue des Fines-Herbes, dans le Quartier horizon-la cité, secteur Saint-Jean-Chrysostome) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 4) de la Société d'habitation du Québec

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-005-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3076;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

De confirmer la contribution financière au projet de 192 logements abordables de Les développements de demain inc. (situé sur la rue des Fines-Herbes, dans le Quartier horizon-la cité, secteur Saint-Jean-Chrysostome) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 4) de la Société d'habitation du Québec.

Cette contribution représentera un maximum de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec et prendra la forme de :

- une subvention directe de 907 060\$;
- un crédit de taxe d'une durée de vingt ans ou jusqu'à l'atteinte d'un montant maximal de 6 844 300\$;

et ce, conditionnellement à ce que l'entente prévoit :

- de garantir l'atteinte des objectifs sociaux poursuivis par la Ville et la Société d'habitation du Québec;
- de minimiser les risques financiers, juridiques et réputationnels pour la Ville;
- d'assurer la transparence, la reddition de comptes et les recours en cas de manquement.

À la demande du membre du conseil de la Ville Anick Tremblay, le président du conseil appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau et Anick Tremblay votent en défaveur de la proposition.

Le président du conseil déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV3385

Confirmation de la contribution financière de la Ville au projet de logements abordables de Société immobilière locative à prix accessibles (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec et abrogation de la résolution CV2809 « Contribution de la Ville au projet de logements sociaux et abordables de la Société immobilière locative accessible (SILA) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 3) (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) »

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-004-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3075;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

De confirmer la contribution financière au projet de 72 logements abordables par la Société immobilière locative à prix accessible, réalisé sur le lot 4 964 358 du cadastre du Québec, situé en bordure de la route Monseigneur-Bourget (secteur Lévis), dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec.

Cette contribution représentera un maximum de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec et prendra la forme de :

- une subvention directe de 2 128 346 \$;
- un crédit de taxe d'une durée de vingt ans ou jusqu'à l'atteinte d'un montant maximal de 3 102 500\$;

et ce, conditionnellement à ce que :

- les règlements d'urbanisme applicables soient respectés;
- une entente soit conclue entre la Ville et le promoteur, précisant notamment les modalités et les conditions d'octroi de la contribution municipale et toutes autres modalités et conditions à convenir à la satisfaction des parties;
- le projet respecte le cadre légal qui régit la Ville et les conditions du programme d'habitation abordable Québec et qu'il obtienne toutes les autorisations requises dans le cadre de ce programme.

D'assumer 10 % du montant de l'aide financière et, le cas échéant, 10 % des coûts de réparation, tel que prévu à la clause 5.3 du programme de supplément au loyer Québec (cadre normatif 2026-2028), pour 50 % des unités du projet, et ce, à même le budget de fonctionnement de la Direction de l'urbanisme, le tout, conditionnellement à la conclusion d'une entente entre la Ville, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Société d'habitation du Québec, afin d'établir les modalités de leur participation financière au programme de supplément au loyer Québec.

D'abroger, en conséquence, la résolution CV2809 « Contribution de la Ville au projet de logements sociaux et abordables de la Société immobilière locative accessible (SILA) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 3) (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) ».

À la demande du membre du conseil de la Ville Anick Tremblay, le président du conseil appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Olivier Biron, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Jean Demers, Alain Quirion et Anick Tremblay votent en défaveur de la proposition.

Le président du conseil déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV3386

Confirmation de la contribution financière de la Ville au projet d'intégration de logements abordables de Cloria St-Romuald sec (situé sur la rue Courchevel à l'angle de la rue de la Concorde, secteur Saint-Romuald) dans le cadre de l'*Initiative logement abordable* de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et du programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation de la Société d'habitation du Québec

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-008-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3077;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

De confirmer la contribution financière au projet d'intégration de 50 logements abordables dans un immeuble de 286 logements, réalisé sur le lot 6 355 451 du cadastre du Québec, par Cloria St-Romuald sec, plus précisément situé sur la rue de Courchevel (à l'angle de la rue de la Concorde, dans le secteur Saint-Romuald), dans le cadre de l'*Initiative logement abordable* de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et du programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation de la Société d'habitation du Québec.

Cette contribution représentera un maximum de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec et prendra la forme de :

- une subvention directe de 705 100\$;
- un crédit de taxe d'une durée de vingt ans ou jusqu'à l'atteinte d'un montant maximal de 2 154 900\$;

et ce, conditionnellement à ce que :

- les règlements d'urbanisme applicables soient respectés;
- une entente soit conclue entre la Ville et le promoteur, précisant notamment les modalités et les conditions d'octroi de la contribution municipale et toutes autres modalités et conditions à convenir à la satisfaction des parties;
- le projet respecte :
 - le cadre légal qui régit la Ville;
 - l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
 - le programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation de la Société d'habitation du Québec.

À la demande du membre du conseil de la Ville Anick Tremblay, le président du conseil appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville, Jean Demers, Alain Quirion et Anick Tremblay votent en défaveur de la proposition.

Le président du conseil déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière (service de travail de milieu estival) à intervenir avec le Centre aide et prévention jeunesse

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3054;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

De conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière (service de travail de milieu estival) à intervenir avec le Centre aide et prévention jeunesse, jointe au sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-011, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3388

Appui à une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures sportives et récréatives, sportives et de plein air relative au projet de réaménagement du stade de baseball Georges-Maranda

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2026-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3078;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le maire Steven Blaney

D'appuyer le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures sportives et récréatives, sportives et de plein air relative au projet de réaménagement du stade de baseball Georges-Maranda.

D'autoriser la présentation du projet de réaménagement du stade de baseball Georges-Maranda au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

De désigner Sylvie Bernatchez, Directrice de la vie communautaire, à titre de représentante de la Ville et de personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

CV3389

Appui à une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures sportives et récréatives, sportives et de plein air relative au projet de construction d'un gymnase et d'une palestre de gymnastique du Centre de services scolaire des navigateurs

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2026-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3079;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'appuyer le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures sportives et récréatives, sportives et de plein air relative au projet de construction d'un gymnase et d'une palestre de gymnastique du Centre de services scolaire des navigateurs.

D'appuyer le projet du Centre de services scolaire des navigateurs pour la construction d'un gymnase et d'une palestre de gymnastique afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

De s'engager à conclure une entente de service avec le Centre de services scolaire des navigateurs pour la construction et l'utilisation d'un gymnase et d'une palestre de gymnastique, afin que ces derniers soient accessibles à l'ensemble de la population si le projet est retenu.

De s'engager à assumer la part des coûts admissibles qui lui revient dans le cadre de la construction et l'utilisation de la palestre de gymnastique si le projet est retenu.

Adoptée à l'unanimité

CV3390

Adoption du Règlement RV3610 modifiant le Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

Document d'aide à la décision [FIN-2026-024](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville a pour objet d'harmoniser la tarification de la Ville suivant des modifications apportées à des règlements provinciaux (antécédents judiciaires et évaluation foncière) et d'apporter quelques modifications mineures aux tarifs pour les bordures, les trottoirs et les bibliothèques;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3034 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'adopter le Règlement RV3610 modifiant le Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-024.

Adoptée à l'unanimité

CV3391

Avis de motion du Règlement RV3611 modifiant le Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle et dépôt de projet de règlement
Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3611 modifiant le Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision APGI-APP-2026-007.

Ce règlement a pour objet d'harmoniser et ajuster le texte du règlement avec les récentes modifications du nom de notre direction ainsi que le titre du directeur de cette même direction, d'actualiser les dispositions de ce règlement concernant la divulgation d'actes répréhensibles et de situations d'absence de conflit d'intérêts et d'y inclure une mesure favorisant l'acquisition responsable.

CV3392

Avis de motion du Règlement RV3612 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt de projet de règlement
Document d'aide à la décision [TMD-2026-021-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3612 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2026-021-R-1.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Ernest-Lacasse, Saint-Maurice, André-Garant, chemin du Sault, de Bienville, Octave-Crémazie, du Mont-Marie, Saint-Omer, Saint-Georges, Dorimène-Desjardins, Saindon, Bellerive et Lorenzo-Augier.

CV3393

Adoption du Règlement RV3608 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la nouvelle zone L1597 à même une partie des zones H1614 et L1603)
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-015](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3608 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de

créer la zone L1597 à même une partie des zones H1614 et L1603 et d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables :

- attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage d'établissement de résidence principale, soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place;
- dans la zone H1614, la création de la zone L1597 à même une partie de la zone H1614 aura pour effet de retirer l'interdiction de l'exploitation d'un établissement de résidence principale dans cette partie de zone ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3059;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter le Règlement RV3608 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-015.

Adoptée à l'unanimité

CV3394

Adoption du Règlement RV3609 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1599 à même la zone L1603)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-015](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone H1599 à même une partie de la zone L1603 :

- attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage établissement de résidence principale, soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place;
- dans la zone H1599, l'agrandissement de cette zone à même une partie de la zone L1603 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement de résidence principale dans cette partie de zone ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3060;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter le Règlement RV3609 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-015.

Adoptée à l'unanimité

CV3395

Avis de motion du Règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, à la grille des spécifications de la zone H0865 sur la route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-029.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, dans la grille des spécifications de la zone H0865 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes.

CV3396

Adoption du Projet de règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, à la grille des spécifications de la zone H0865 sur la route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-029](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3062;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'adopter le Projet de règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-029.

Adoptée à l'unanimité

CV3397

Avis de motion du Règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2491 à

même les zones H2495 et H2502 à proximité de l'intersection des rues De Ségur et Colette, secteur Lévis) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-031](#)

Le membre du conseil de la Ville Olivier Biron donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-031.

Ce règlement a pour objet :

- de créer la zone H2491 à même les zones H2495 et H2502;
- de prévoir les usages et spécifications applicables pour cette nouvelle zone, dont notamment :
 - pour le groupe d'usages H10 (33 à 64 logements) que 40 % du terrain doit être sous couverture végétale;
 - pour le groupe d'usages H10 (33 à 64 logements) que 50 % des cases de stationnement aménagées doivent se retrouver en souterrain, à l'intérieur d'un garage ou dans un stationnement étagé;
- d'intégrer une disposition spécifique pour la zone H2491 visant l'obligation d'implanter un écran tampon;
- d'ajouter la zone créée à la liste des zones où l'usage établissement de résidence principale est spécifiquement interdit.

CV3398

Adoption du Projet de règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2491 à même les zones H2495 et H2502 à proximité de l'intersection des rues De Ségur et Colette, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-031](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3064;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter le Projet de règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-031.

Adoptée à l'unanimité

CV3399

Avis de motion du Règlement RV31615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages C300, C304, C310, C311, C312, C314, C315, C320 et du groupe d'usages C8 dans la zone C2404, chemin des Îles, à proximité de l'intersection avec le boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-032](#)

Le membre du conseil de la Ville Olivier Biron donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV31615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-032.

Ce règlement a pour objet d'ajouter les classes d'usages C300, C304, C310, C311, C312, C314, C315 et C320, qui font partie du groupe d'usages C3, commerce au détail et de gros et service para-industriel, ainsi que le groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, dans la zone C2404 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes.

CV3400

Adoption du Projet du règlement RV3615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages C300, C304, C310, C311, C312, C314, C315, C320 et du groupe d'usages C8 dans la zone C2404, chemin des Îles, à proximité de l'intersection avec le boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-032](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3066;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'adopter le Projet de règlement RV3615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-032.

Adoptée à l'unanimité

CV3401

Avis de motion du Règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (précisions relatives aux lots dérogatoires protégés par droits acquis) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-033](#)

Le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-033.

Ce règlement a pour objet d'encadrer, sous certaines conditions, un changement d'usage sur un lot dérogatoire par droits acquis.

CV3402

Adoption du Projet du règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (précisions relatives aux lots dérogatoires protégés par droits acquis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3068;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter le Projet de règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-033.

Adoptée à l'unanimité

CV3403

Adoption du Second projet de règlement RV3603 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone A0709, route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-040](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3069;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'adopter le Second projet de règlement RV3603 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3279, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-040.

Adoptée à l'unanimité

CV3404

Abandon du processus d'adoption du Projet de règlement RV3602 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage crématorium inclus dans la classe d'usages C908 dans la zone P1227, rue de Saint-Romuald, secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3070;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'abandonner le processus d'adoption du Projet de règlement RV3602 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, adopté par la résolution CV3277.

Adoptée à l'unanimité

CV3405

Adoption du Second projet de règlement RV3600 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (visant à supprimer la superficie maximale de plancher et augmenter la hauteur maximale des bâtiments dans la zone L0054, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-047](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3071;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

D'adopter le Second projet de règlement RV3600 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3273, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-047.

Adoptée à l'unanimité

CV3406

Adoption du Règlement RV3599 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (retrait du certificat d'occupation)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-052](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3599 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats a pour objet de supprimer l'exigence d'obtenir un certificat d'occupation et toute référence à celui-ci;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3072;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'adopter le Règlement RV3599 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3271, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-052.

Adoptée à l'unanimité

CV3407

Adoption du Second projet de règlement RV3601 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone I1221 à même une partie de la zone I1224, à proximité de l'intersection de la rue de Saint-Romuald et de la 5e Rue, secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-053](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3073;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter le Second projet de règlement RV3601 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3275, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-053.

Adoptée à l'unanimité

CV3408

Adoption du Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-056](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de réduire la profondeur d'un écran tampon exigé sur un terrain sur lequel l'usage exercé fait partie de la famille commerciale ou industrielle, le long d'une ligne arrière d'un terrain utilisé pour un usage de la famille habitation, dans la zone C1563;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3074;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'adopter le Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3280, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-0056.

Adoptée à l'unanimité

CV3409

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 5 mai 2026

Le procès-verbal du comité exécutif de la séance du 5 mai 2026 est déposé.

CV3410

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3411

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV3412

Félicitations à Pierre Cormier

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé à l'unanimité

De féliciter et de remercier Pierre Cormier, citoyen lévisien, pour sa contribution exceptionnelle par son implication tout au cours de sa vie active politique, notamment à titre de maire de la municipalité du Havre-Saint-Pierre, de préfet de la Municipalité régionale de comté de la Basse côte Nord et d'acteur important dans le projet de barre hydroélectrique La Romaine, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3413

Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)

ATTENDU QUE le programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) vise à soutenir la réalisation de projets de logements sociaux et abordables répondant aux besoins des populations vulnérables ;

ATTENDU QUE le taux de logements sociaux et abordables sur le territoire de la Ville de Lévis est d'environ 3 %, alors que la moyenne observée au Québec se situe autour de 10 % et que l'objectif provincial est de 20% ;

ATTENDU QUE les besoins en logements sociaux et abordables sont croissants, notamment en raison de la hausse des loyers, de la pression démographique et de la vulnérabilité accrue de plusieurs ménages ;

ATTENDU QUE le logement abordable est financé en partie par les revenus de taxation municipale ;

ATTENDU QUE les partenaires privés impliqués dans des projets de logements abordables peuvent se retirer du programme sans pénalité après 35 ans, ce qui compromet la pérennité de l'abordabilité ;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis souhaite s'assurer que les projets soutenus desservent les populations prioritaires identifiées par le PHAQ, notamment les ménages à faible revenu, les personnes vulnérables, les familles

monoparentales, les personnes âgées à faible revenu et les personnes en situation d'itinérance ou à risque ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

De prioriser les projets pérennes de logements locatifs à but non lucratif sociaux et communautaires, aussi appelés « logements hors marché », c'est-à-dire ceux portés par des organismes à but non lucratif (OBNL), des coopératives ou en partenariat avec l'Office municipal de l'habitation (OMH) et qui desservent les populations prioritaires du programme d'habitation abordable Québec PHAQ.

À la demande du membre du conseil de la Ville Alain Quirion, le président du conseil appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay, Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en défaveur de la proposition.

Le président du conseil déclare la proposition rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV3414

Félicitations dans le cadre des *Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches 2026*

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les finalistes et les récipiendaires des *Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches 2026*, lors de la 11^e édition tenue le 7 mai 2026, animée de main de maître par David Gagné, historien et employé de la Ville, et de souligner la contribution exceptionnelle des personnes impliquées dans la sauvegarde du patrimoine lévisien et québécois, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3415

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3416

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

À 16 h 34, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil